

Université de Lausanne

Travaux de Science Politique

Political Science Working Paper Series

A quoi servent les rapports administratifs d'expertise ?

Retour sur une source écrite centrale
pour l'analyse des politiques publiques

Claire Dupuy et Julie Pollard

N° 53 (2012)

Editeur responsable

Dr. Lionel Marquis

Université de Lausanne
Institut d'Etudes Politiques et Internationales
Bâtiment Anthropole • 1015 Lausanne
CH – Switzerland

Tel +41 21 692 31 40

Fax +41 21 692 31 45

marie-francoise.olivaperez@unil.ch ou nicole.ferrari@unil.ch

<http://www.unil.ch/iepi>

LAGAPE

(Laboratoire d'analyse de la gouvernance et de l'action publique en Europe)

La collection **Travaux de Science Politique** vise à diffuser des travaux de chercheuses et chercheurs rattachés à l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales (IEPI) de l'Université de Lausanne. Il peut s'agir de textes en prépublication, de communications scientifiques ou d'excellents mémoires d'étudiants. Ces travaux sont publiés sur la base d'une évaluation interne par deux membres de l'IEPI. Les opinions émises n'engagent cependant que la responsabilité de l'auteur•e.

Les **Travaux de Science Politique** sont accessibles gratuitement sur www.unil.ch/iepi (suivre le lien « Publications »).

The **Political Science Working Papers Series** is intended to promote the diffusion of work in progress, articles to be published and research findings by researchers of the Institute of Political and International Studies, University of Lausanne. The papers submitted are refereed by two members of the Institute. The opinions expressed are those of the author(s) only.

The **Political Science Working Papers** are available free of charge at www.unil.ch/iepi (click on « Publications »).

© Claire Dupuy & Julie Pollard

Layout : Nicole Ferrari & Lionel Marquis

Couverture : Unicom, Université de Lausanne

A quoi servent les rapports administratifs d'expertise ?

Retour sur une source écrite centrale pour l'analyse des politiques publiques

Claire Dupuy¹

ISPOLE, Université catholique de Louvain et St Antony's College, Université d'Oxford

Julie Pollard²

Institut d'Études Politiques et Internationales, Université de Lausanne

Résumé

Centré sur les rapports administratifs d'expertise, cet article s'inscrit dans le cadre des réflexions méthodologiques en sociologie de l'action publique. Ces rapports constituent un matériau central des recherches, et se trouvent être, tour à tour, ce qui est étudié, car ils constituent une dimension de la production de l'action publique, et ce qui permet d'accéder à ce qui est étudié, car ils constituent des traces de l'action publique. Pourtant, la réflexion méthodologique collective à leur sujet est peu développée, ce qui engage une interrogation générale sur la validité des résultats de recherche. Plaidant pour l'ouverture de cette réflexion, l'article montre d'abord que ces rapports sont un instrument central du policy making et le caractérise. Les étudier comme instrument de la fabrique de l'action publique requiert un certain nombre d'opérations, qui sont ensuite présentées et discutées.

Mots-clefs : rapports administratifs, analyse des politiques publiques, méthode

Abstract

The paper offers a methodological contribution to policy analysis. It focuses on administrative reports. They often stand at the centre of investigation. Indeed, they participate to policy making and, at the same time, they provide an empirical insight to it. Yet, there is no proper collective methodological analysis of what it means, and implies, to rely on administrative reports in policy analysis. The paper advocates undertaking such an analysis. First, it argues that administrative reports are policy instruments and, therefore, are at the core of policy analysis. Second, it explores the many methodological steps that allow studying administrative reports as policy instruments.

Keywords: administrative reports, policy analysis, methodology

¹ Deakin Fellow, St Antony's College, University of Oxford, European Studies Centre, 70 Woodstock Road, Oxford OX2 6JF, Royaume-Uni, claire.dupuy@sant.ox.ac.uk

² Maître Assistante, Institut d'études politiques et internationales, Université de Lausanne, Bât. Anthropole, 1015 Lausanne, julie.pollard@unil.ch

Remerciements/Acknowledgements

Nous remercions Philippe Bezes, Raffael Himmelsbach, Clémence Ledoux, Pierre Muller et Yannis Papadopoulos pour leur relecture d'une version antérieure de ce texte.

Table des Matières/Contents

RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	3
INTRODUCTION	6
LES RAPPORTS ADMINISTRATIFS, UN INSTRUMENT DE LA FABRIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES	8
LA NATURE DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'EXPERTISE. LES RAPPORTS COMME INSTRUMENTS INFORMATIFS ET COMMUNICATIONNELS.....	8
QUELS RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LA PUISSANCE PUBLIQUE ET LES CITOYENS LES RAPPORTS CRISTALLISENT-ILS ?	10
LA LEGITIMITE DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'EXPERTISE	11
L'ATTENTION METHODOLOGIQUE AUX RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'EXPERTISE.	13
CE QU'UTILISER DES RAPPORTS VEUT DIRE.....	13
ANALYSER METHODIQUEMENT LE CONTENU DES RAPPORTS.....	14
LES CONDITIONS DE PRODUCTION DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'EXPERTISE .	16
L'USAGE DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'EXPERTISE PAR LES ACTEURS POLITIQUES. A QUOI LEUR SERVENT LES RAPPORTS ?	19
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22

Introduction

Les sources écrites font partie des matériaux fréquemment utilisés dans les recherches en science politique. Qu'il s'agisse de données statistiques ou de documents provenant d'organismes publics (textes de lois et débats parlementaires, dossiers administratifs personnels, rapports administratifs, etc.) ou privés (extraits de presse, rapports d'activité d'entreprises, etc.), ces données interviennent aux différents moments de l'activité de recherche. Cet article est centré sur l'un de ces matériaux, les rapports administratifs d'expertise³. Ces rapports, qui peuvent être rédigés par des acteurs administratifs, des acteurs politiques ou encore par des experts extérieurs, en réponse à la commande d'acteurs publics (politiques ou administratifs), présentent le point commun de s'appuyer sur l'état des lieux d'un secteur, d'une politique publique ou d'un enjeu, etc., pour proposer des pistes de réflexion et/ ou d'action. Leur utilisation est récurrente, en tout premier lieu en sociologie de l'action publique. Cela s'explique probablement par le fait que les rapports administratifs d'expertise sont, non seulement, des instruments du *policy making*, par lesquels les idées, les recettes, les « solutions » qui interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique sont formulées et véhiculées, mais aussi un matériau d'enquête privilégié qui permet d'étudier la fabrique de l'action publique. Dans les travaux d'analyse des politiques publiques, les rapports administratifs d'expertise peuvent ainsi se trouver, tour à tour, être *ce qui est étudié*, en tant qu'ils constituent une dimension de la production de l'action publique, et *ce qui permet d'accéder* à ce qui est étudié, en tant qu'ils constituent des traces de l'action publique, soit en donnant à voir l'état d'un secteur à un instant *t*, soit en mettant en lumière certaines étapes de la production des politiques.

Attardons nous un instant sur cette double caractéristique. Les rapports administratifs d'expertise sont en effet, d'abord, un outil mobilisé par les acteurs publics dans la fabrique de l'action publique. Ils visent à produire et/ou à diffuser des idées relatives à l'état et à la conduite des politiques publiques, sur la résolution de problèmes, sur l'évaluation de dispositifs, etc. Steve Jacob et Frédéric Varone parlent ainsi du « culte » dont peuvent faire l'objet les rapports dans les procédures d'évaluation des politiques publiques (Varone & Jacob, 2002). Ils sont donc un instrument d'action publique, centré sur l'expertise, qu'elle soit interne ou externe. Mais les rapports administratifs d'expertise constituent aussi un matériau incontournable dans le travail de terrain et d'analyse des sociologues de l'action publique. Glanés au gré des rencontres, transmis par des enquêtés, parfois sous le sceau du secret, ou repérés grâce à un suivi de la production de littérature grise dans un secteur, ils permettent aux chercheurs de décrire certaines dimensions d'une politique donnée, ou de caractériser l'action publique en train de se faire, par l'identification des acteurs et de leurs prises de position⁴ ainsi, par exemple, qu'en repérant les problèmes saillants ou contestés d'un secteur donné.

L'importance pour la sociologie de l'action publique de l'étude des rapports administratifs d'expertise se situe donc au croisement de cette double caractéristique, à la fois instruments de production de l'action publique et outil permettant de l'étudier. Pourtant, en dépit du caractère central qu'ils présentent pour l'analyse des politiques publiques, l'attention méthodologique collective qui leur est consacrée est faible, et se trouve largement cantonnée à l'étude de certains objets, l'évaluation

³ Pour que la lecture du texte soit plus fluide, nous parlerons le plus souvent dans la suite simplement de « rapports administratifs ».

⁴ On rejoint ici l'approche décisionnelle mise en œuvre par Robert Dahl (1971) qui, pour déterminer « Qui gouverne ? » compare les *inputs* et les *outputs* de l'action publique, ces derniers étant souvent identifiés par des textes écrits.

des politiques publiques et l'expertise, et à certaines approches, historiques et socio-historiques en particulier. Ce manque d'attention est d'autant plus frappant que l'on a assisté ces dernières années à un renouveau des réflexions méthodologiques, en réaction aux limites souvent pointées des analyses propres développées par les sociologues de l'action publique. Une attention accrue a ainsi été portée aux enjeux du temps long et des processus (George & McKeown, 1985; Bennett & George, 2005) à ceux de la comparaison (Hassenteufel, 2000; Hassenteufel & Smith, 2000; Hassenteufel, 2005) ou encore aux méthodes de recueil et de traitement des données qualitatives par entretien. Si, par exemple, les usages « individuels » de l'entretien peuvent avoir été jugés souvent quasi-routiniers et insuffisamment explicités (Bongrand & Laborier, 2005), les débats collectifs et la réflexivité suscitée par leur utilisation s'est indéniablement accrue dans les dernières années (Cohen, 1999; Bachir & Bussat, 2000; Odendhal & Shaw, 2002; Kaufmann, 2007; Pinson & Sala Pala, 2007). Mais ce développement de l'attention méthodologique laisse largement de côté les données écrites, qui sont pourtant, « avec celles produites au cours d'entretiens, (...) [un] matériau principal des analystes » en science politique (Bongrand & Laborier, 2005). S'il est malaisé de prouver l'absence, on peut remarquer, par exemple, qu'il n'est en général pas fait mention dans les annexes méthodologiques du traitement des documents récoltés sur le terrain, et en particulier des rapports administratifs, contrairement à ce que l'on constate dans le cas des entretiens ou des données quantitatives. L'utilisation des rapports administratifs est ainsi rarement explicitement présentée comme une composante de la démarche de recherche.

Compte tenu de l'importance des rapports administratifs d'expertise dans l'étude des politiques publiques, comme instrument du *policy making* et comme traces de l'action publique, cet état de la réflexion collective est problématique. Si l'on reconnaît que les pratiques individuelles puissent être méthodologiquement informées, il engage fondamentalement une interrogation générale sur la validité des résultats de recherche, sur les plans analytique et empirique, des travaux de sociologie de l'action publique. Comment, en effet, attester de la production de résultats solides lorsque l'une des sources centrales des investigations fait l'objet d'un traitement qui n'est que rarement explicité ?

Cet article s'inscrit dans le cadre des réflexions méthodologiques en sociologie de l'action publique sur l'utilisation et le traitement des sources. Il plaide pour l'ouverture d'une réflexion méthodologique collective autour de l'utilisation des rapports administratifs d'expertise. Dans ce but, l'argument est organisé en deux temps. Nous montrerons d'abord que ces rapports sont un instrument central du *policy making* et nous proposerons de caractériser cet instrument. Dans cette perspective en effet, les rapports administratifs d'expertise sont cruciaux pour la sociologie de l'action publique. Mais étudier ces rapports comme instrument de la fabrique de l'action publique requiert un certain nombre d'opérations, qui sont ensuite présentées et discutées. L'article se fonde sur des réflexions issues de nos propres travaux de recherches, ainsi que sur une sélection de textes de sociologie de l'action publique mobilisant explicitement des rapports administratifs d'expertise.

Les rapports administratifs, un instrument de la fabrique des politiques publiques

Dans cette première partie, nous proposons d'explorer la caractérisation des rapports administratifs d'expertise comme des instruments⁵ du *policy making*. Ces rapports sont en effet, fondamentalement, des vecteurs et des supports de la production de l'action publique. Comme les dispositifs fiscaux, les cartes ou encore les statistiques, les rapports administratifs d'expertise sont un moyen de « matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Lascoumes & Le Galès, 2004, p. 12). Ils établissent certaines relations politiques entre gouvernants et gouvernés, et ils sont caractérisés par des modes de légitimité particuliers. Ils sont aussi porteurs d'effets propres, par les représentations qu'ils développent de leur objet et par les causalités sociales, politiques et techniques qu'ils établissent. Les rapports administratifs sont donc des instruments d'action publique, dont l'étude se trouve à l'agenda de qui s'intéresse à la fabrique des politiques publiques.

Pour explorer les différentes dimensions de cet instrument, nous nous appuyons sur les catégories d'analyse proposées par Patrick Le Galès et Pierre Lascoumes, permettant de différencier plusieurs ensembles d'instruments (Lascoumes & Le Galès, 2004). On montre ainsi que les rapports administratifs d'expertise sont des instruments informatifs et communicationnels ; que ces instruments sont porteurs de rapports sociaux différenciés entre la puissance publique et les citoyens ; et enfin que c'est dans les savoirs techniques et experts que s'ancre leur légitimité.

La nature des rapports administratifs d'expertise. Les rapports comme instruments informatifs et communicationnels

Les rapports administratifs d'expertise peuvent être considérés comme des instruments d'information et de communication. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès définissent ce type d'instrument par le fait qu'ils « s'inscrivent dans le développement de ce que l'on nomme en général la « démocratie du public » ou « de l'opinion », c'est-à-dire d'un espace public relativement autonome par rapport à la sphère politique traditionnelle basée sur la représentation » (Lascoumes & Le Galès, 2004, p. 363) (Lascoumes 2001; Pinson 2005). Comme les dispositifs de participation par exemple (Halpern, 2006; Dupuy & Halpern, 2009), les rapports administratifs participent ainsi de cette évolution où la production de l'action publique se donne à voir (partiellement) aux citoyens et aux acteurs non politiques. Leur essor est ainsi lié, notamment, à l'instauration croissante d'obligations d'information du public, à partir des années 1970 (Lascoumes, 2001). Mais les instruments informatifs et communicationnels renvoient aussi aux espaces de présentation et de discussion propres aux espaces politiques et administratifs. Les « obligations d'information et de communication » (Lascoumes & Le Galès, 2004, p. 363) valent aussi au sein des administrations, entre les administrations centrales et déconcentrées, nationales et régionales ou départementales, entre les agences et les bureaucraties, ainsi qu'entre les acteurs politiques des différents échelons de gouvernement. Dans ces différentes configurations, ce qui caractérise de manière centrale les instruments informatifs et communicationnels est le fait qu'ils présentent et diffusent des

⁵ « Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ». Voir Lascoumes, Pierre & Le Galès, Patrick (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de sciences po.

informations, que leurs auteurs contribuent dans certains cas à produire ou à coproduire.

Les rapports administratifs d'expertise en sont une déclinaison car ils ont pour propriétés centrales, précisément, la production, ou *a minima* la mise en forme, et la circulation d'un contenu. En ce sens, ils peuvent être analysés comme des processus de fabrication, de présentation ou encore de relais d'idées. La recherche de Bruno Palier et de Lou Mandin, qui s'intéresse à l'émergence de conceptions communes des politiques sociales portées par les organisations internationales, l'illustre de manière particulièrement visible (Palier & Mandin, 2009). Leur analyse est centrée sur un ensemble de rapports produits, depuis les années 1990, par les principales organisations internationales, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Bureau international du travail, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économique. Ces rapports sont des instruments qui permettent la cristallisation des positions de ces organisations. En effet, ils mettent en forme, à la fois, des diagnostics, des valeurs, et notamment des principes de légitimation sur ce qui devrait être, et des préconisations d'action. Mais la démarche de Palier et Mandin va plus loin. Sur la base d'une grille d'analyse fine, les idées relatives aux politiques sociales portées par chaque organisation pour chaque pilier de la sécurité sociale sont en effet comparées. Ils étudient dans leur article celui des retraites. S'appuyant sur cet examen des productions des différentes organisations internationales, Palier et Mandin défendent une vision nuancée de l'émergence d'un référentiel globalisé de la protection sociale. Ils montrent en effet que chacune des organisations défend des pistes différentes pour réformer l'assurance vieillesse, mais qu'une certaine convergence des positions peut aussi être observée. Autrement dit, leur analyse contribue directement à celle de l'émergence, à partir des années 1990, d'idées nouvelles défendues, et introduites, par des acteurs globalisés dans leurs rapports administratifs d'expertise.

Les instruments communicationnels et informationnels ont aussi pour caractéristique de faire circuler des informations entre différents espaces sociaux et politiques, d'acteurs administratifs et sectoriels à l'échelon national aux acteurs locaux, par exemple, ou inversement des acteurs organisés et de la population locale aux acteurs politiques et administratifs locaux, régionaux ou nationaux. Les rapports administratifs d'expertise, dans cette perspective, peuvent également être définis par le fait qu'ils diffusent des idées dans et hors de l'espace social et politique dans lequel ils ont été produits. L'ouvrage de Philippe Bezes sur les politiques de réforme de l'Etat en France en développe une illustration particulièrement explicite (Bezes, 2009). Il y montre comment quatre rapports produits dans les années 1990 sont les véhicules de l'importation des idées et des principes du Nouveau management public dans les discussions sur la réforme de l'Etat. « C'est en partie à travers leurs filtres que sont accommodées les thèses néo-managériales (...). Ce sont les membres de ces commissions qui en écrivent l'adaptation française, jouant ainsi le rôle de 'traducteur', de 'médiateur' et d'importateur du *New Public Management* » (Bezes, 2009, p. 382). Ces différents rapports lui permettent d'expliquer les modalités précises de la diffusion de ces idées néo-managériales, et la forme qu'elles prennent dans le débat français. Pour cela, Philippe Bezes entre en détail dans les processus d'élaboration des rapports et met l'accent sur deux de leurs caractéristiques. La première est la relative autonomie dont bénéficient les rédacteurs de ces rapports à l'égard du pouvoir politique, et plus précisément des ministères auxquels ils sont rattachés. Quoique de manière différente pour chacun des rapports, cette autonomie a été disputée et est le produit de conflits entre les acteurs en présence, bien plus qu'une donnée. Mais dans tous les cas, la position de surplomb et d'experts « objectifs » que les rédacteurs des rapports en question sont parvenus à négocier leur a permis de développer un vaste modèle de réforme de l'Etat. La deuxième caractéristique importante est la composition des commissions en ayant été

chargées. Bezes montre qu'elles sont majoritairement composées « de hauts-fonctionnaires, issus des grands corps de l'Etat (...), des corps de contrôle ou de corps techniques et administratifs (...) » (Bezes, 2009, p. 383). L'étude de la sociologie de ces acteurs lui permet de mettre à jour les intérêts, partiellement différents, que chacun d'entre eux a eu à se rallier, sous la forme d'un consensus ambigu, au modèle de « l'Etat stratège' centré sur la séparation entre fonctions de pilotage et de contrôle et fonctions opérationnelles d'exécution et de mise en œuvre » (Bezes, 2009, p. 384).

Les rapports administratifs d'expertise sont donc des instruments communicationnels et informatifs en ce qu'ils placent en leur centre la production et la diffusion de contenu et d'information dans des espaces sociaux et politiques différenciés, dans un contexte où les contraintes pour « faire participer » et « inclure » sont croissantes.

Quels rapports sociaux entre la puissance publique et les citoyens les rapports cristallisent-ils ?

Qualifier les rapports administratifs d'expertise d'instruments d'action publique engage à une réflexion sur les rapports politiques qu'ils établissent entre gouvernés et gouvernants. Ces relations politiques recèlent un certain nombre d'ambiguïtés, très largement soulignées par les travaux portant sur d'autres instruments informatifs et communicationnels (Halpern, 2006; Podestà & Vitale, 2011). Les recherches centrées sur les dispositifs de participation des citoyens ou des groupes organisés à la prise de décision publique, en particulier, mettent l'accent sur l'objectif d'inclusion affiché par ces dispositifs (Blondiaux & Sintomer, 2002). Ces derniers déclinent une conception élargie des rapports entre gouvernants et gouvernés, qui dépasse le cadre de la démocratie représentative, et qui participe à un déplacement des frontières entre les groupes et les activités qu'ils pratiquent. Formellement en effet, avec ces instruments, par la production et la diffusion d'information qui les caractérisent, les gouvernés se trouvent en position de participer à l'élaboration de l'action publique, et à son évaluation. En ce sens, ces instruments participeraient à la transparence des processus d'élaboration de l'action publique, et ainsi de légitimation des gouvernants par l'action publique. Mais les travaux de Lagadec et Laroche sur les rapports administratifs produits à la suite de la canicule en France en 2003 sur l'état du système hospitalier français permettent d'en éclairer les limites (Lagadec & Laroche, 2005). Chaque acteur institutionnel producteur d'un rapport relate à sa manière la crise de la canicule, en imputant les difficultés rencontrées par le système de soin à des facteurs structurels, tandis que les prises de position et les actions des acteurs politiques et administratifs concernés y sont présentées comme secondaires. Les acteurs institutionnels qui produisent ses rapports tentent donc de se disculper de la responsabilité des morts de la canicule, et de restaurer la légitimité vacillante de leur institution suite à l'épisode caniculaire, en fournissant au public un récit cohérent et plausible, mais dont l'attribution des responsabilités est biaisée.

Les relations politiques établies par les rapports administratifs d'expertise ne se limitent pas à celles qui sont attendues par les promoteurs de la « démocratie du public ». Elles peuvent aussi être d'un tout autre registre, celui de l'imposition et de la contrainte par la mise en forme, la présentation et la diffusion de certaines représentations de la réalité et des manières de la traiter. Les rapports administratifs d'expertise, en tant qu'instrument communicatif et informationnel, peuvent aussi produire des rapports politiques qui sont contraignants, comme le font, tout particulièrement, les instruments législatifs et réglementaires. Mais, dans ce cas, la contrainte est portée par d'autres mécanismes d'imposition que ceux issus de la

primauté de l'Etat comme « tuteur du social » (Lascombes & Le Galès, 2004, p. 361). Ils reposent sur les mécanismes de mise en forme et de présentation du réel et des moyens d'agir sur lui qui sont au cœur du symbolisme politique étudié par Murray Edelman (Edelman, 1977). Ce dernier montre comment, dans le langage politique ordinaire, qui peut être celui des instruments informatifs et communicationnels, se joue l'exercice du pouvoir politique et ses effets transformatifs sur l'action publique. Il souligne en particulier comment le langage politique ordinaire structure les objectifs et les priorités de l'action publique en sélectionnant les enjeux à traiter et, ainsi, contribue à définir le domaine d'intervention de l'action publique. Le langage politique participe aussi à la sélection des options de politiques publiques, ainsi qu'à leur justification. Edelman conclut que les acteurs politiques, par le langage politique ordinaire, rationalisent leur exercice du pouvoir politique⁶. Bien sûr, les mécanismes d'imposition et de contrainte qui reposent sur la mise en forme de la réalité et de la manière de la traiter s'exercent de manière plus faillible que ceux qui reposent sur la coercition légale ou financière. Mais ils n'en sont pas moins puissants. Les effets contraignants des rapports administratifs d'expertise peuvent se lire, en creux, dans les efforts de mise en forme et les tentatives d'influence sur leur contenu par les acteurs qui pourraient avoir à en subir les effets. Le travail de Vincent Gayon sur l'écriture d'un rapport produit par l'OCDE, sur les questions d'emploi et de chômage dans les années 1990 l'illustre clairement (Gayon, 2009). Ce rapport est un instrument par lequel va être produit une forme de consensus en matière d'emploi et de chômage, au terme de processus d'écriture, de correction et de réécriture, où les délégations nationales tentent d'éviter la formalisation de représentations et de solutions politiques qui les contraindraient dans un sens non souhaité. Une première version de *l'Etude sur l'emploi* (1994), produite en interne par les services de l'OCDE sous l'égide d'un comité de pilotage, est soumise aux délégations nationales pour avis et commentaires. Gayon observe ainsi les réactions d'un certain nombre d'entre elles, qui portent notamment sur les politiques sur lesquelles les recommandations du rapport doivent porter, les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques. Se dégage ainsi progressivement un consensus qui se stabilise au fil des interactions entre les délégations et les groupes de travail internes à l'OCDE, et qui est consolidé par la soumission au Conseil des ministres d'un rapport d'étape intermédiaire. En montrant que « le rapport est tout autant écrit et négocié par les institutions gouvernementales » (Gayon, 2009, p. 326), Gayon illustre les effets contraignants que les rapports administratifs d'expertise peuvent exercer sur ceux qu'ils concernent.

Les relations politiques produites par les rapports administratifs d'expertise sont donc diverses, de l'inclusion et la participation, à l'imposition et la contrainte.

La légitimité des rapports administratifs d'expertise

La caractérisation des rapports administratifs d'expertise comme instrument d'action publique nécessite, enfin, l'étude de la légitimité sur laquelle ils reposent. L'expertise est le ressort essentiel de la légitimité de cet instrument. La littérature sur l'expertise qui s'interroge sur son rôle dans la légitimation de l'action publique (Fischer, 1990; Trepos, 1996; Radaelli, 1999; Saurugger, 2002; Robert, 2008; Bérard & Crespin, 2010), et plus précisément le travail de Christian Lequesne et Philippe Rivaud sur les figures d'expert au niveau de l'Union européenne, permettent

⁶ Dans le cas étudié par Edelman, il montre comment aux Etats-Unis le langage politique ordinaire est mobilisé pour justifier et faire accepter la pauvreté chronique et les inégalités (Edelman, Murray Jacob (1977). *Political Language: Words that succeed and policies that fail*. New York San Francisco London: Academic Press.

de distinguer trois fondements de la légitimité des rapports administratifs d'expertise (Lequesne & Rivaud, 2001). Ils peuvent d'abord être rendus légitimes par le fait qu'ils examinent des positions contrastées et se présentent, éventuellement, comme porteurs d'une synthèse. C'est leur fonction de médiation, de construction d'un compromis entre des intérêts et des acteurs divers qui fonde dans ce cas la légitimité des rapports. Ils peuvent ensuite tirer leur légitimité du fait qu'ils donnent un sens à des décisions politiques ou administratives, les étayant par des valeurs et des normes. On rejoint ici le type de légitimité des instruments de communication et d'information envisagée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004). Ils considèrent en effet que ces instruments puisent généralement leur légitimité dans l'explicitation des décisions et la responsabilisation des acteurs. L'exemple développé précédemment à propos du travail de Lagadec et Laroche s'inscrit précisément dans ce registre (2005). Enfin, la mobilisation d'éléments techniques joue un rôle important pour asseoir la légitimité des rapports. Il s'agit sans doute du ressort de légitimation des rapports le plus courant. En mobilisant un rapport administratif d'expertise, le politique articule un espace de savoir et un espace décisionnel (Robert, 2008). Le savoir et la légitimité de l'expert, qui découlent de sa position dans un champ sectoriel ou scientifique, sont utilisés pour fonder des décisions politiques. « L'expertise fonctionne sur le principe d'un transfert de légitimité : appuyée sur l'expertise, la décision serait fondée en raison, c'est-à-dire non seulement juste et informée, mais également objective et débarrassée de tout arbitraire » (Robert, 2008, p. 312). L'expertise permet ainsi de dépolitiser et de naturaliser des enjeux et des décisions. En se saisissant publiquement d'un rapport administratif d'expertise, le politique tente de faire apparaître la décision « non plus comme le produit d'un choix, en valeur ou entre des intérêts divergents, comme le fait d'un arbitrage et d'un arbitraire, mais comme une solution neutre et objective » (Robert, 2008, p. 313). Jean-Yves Trépos montre que le « langage de vérité » de l'expertise repose sur des domaines variés : la science, le droit, les sciences économiques, etc. (Trépos 1996).

Dans ces trois cas, qui se situent d'ailleurs davantage sur un continuum que comme des formes alternatives de légitimité, les rapports tirent également leur légitimité du contexte dans lequel ils ont été produits. La position d'expert est une « propriété situationnelle » construite dans des contextes politiques et sociaux particuliers, et non une donnée intrinsèque (Delmas, 2001; Robert, 2008)⁷. Dans le cadre de rapports administratifs d'expertise, la situation de commande du rapport est donc importante, car elle conduit à placer des groupes ou des individus en position d'experts. On comprend donc la complexité et les ambivalences du mode de légitimation qui sous-tend cet instrument : les rapports sont légitimés par le fait qu'ils se basent sur des éléments censés être distancés par rapport au politique, mais les experts qui les rédigent sont largement désignés par les politiques. A partir d'un travail de terrain sur le secteur nucléaire, et plus précisément sur la stratégie de sûreté nucléaire développée par l'Union européenne en Europe centrale et orientale, Sabine Saurugger montre ainsi que le fait de savoir à qui la Commission européenne commande des rapports constitue un indice sur la légitimité de groupes d'acteurs. En travaillant sur des rapports produits à la fin des années 1990, elle pointe la baisse de légitimité de l'expertise des groupes d'intérêt économiques, laquelle contraste avec l'importance accrue d'individus issus d'instituts de recherche universitaires (Saurugger, 2002). De même, dans un travail sur les dynamiques de libéralisation en Suisse dans les années 1990 centré sur la réforme de la législation des cartels, André Mach montre comment certains acteurs vont gagner en légitimité et prendre

⁷ « La position d'expert résulte du fait que dans un contexte donné, des acteurs s'accordent pour reconnaître à la parole d'un individu une autorité singulière » Robert, Cécile (2008). "Expertise et action publique", in O. Borraz & V. Guiraudon, *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris : Presses de Sciences Po.

le pas sur d'autres pour participer à une dynamique de changement graduel vers le « modèle européen » (Mach, 1998). A l'appui de rapports administratifs d'expertise, il montre ainsi l'importance d'économistes dans la diffusion de ces idées, au détriment des représentants traditionnels des milieux économiques.

Les rapports administratifs d'expertise peuvent donc être considérés comme des instruments d'action publique, et plus précisément comme des instruments informatifs et communicationnels. Ils reposent en effet sur la production, la mise en forme et la circulation d'idées. Ils sont porteurs de rapports politiques entre les gouvernants et les gouvernés assez diversifiés, qui vont de la participation à la fabrique de l'action publique à la contrainte. Ils reposent sur les modes de légitimité issus de l'expertise qu'ils présentent.

L'attention méthodologique aux rapports administratifs d'expertise. Ce qu'utiliser des rapports veut dire

Les rapports administratifs d'expertise sont des instruments de l'action publique. Ils se trouvent, de ce fait, au cœur de ce qui est étudié par la sociologie de l'action publique. Mais les examiner et enquêter à leur sujet amène à les considérer comme des sources, et ainsi à leur appliquer un traitement méthodologique informé. C'est à ce dernier qu'est consacrée cette deuxième partie. L'analyse que l'on propose se nourrit principalement des réflexions sur les sources écrites et la littérature centrée sur l'expertise et l'évaluation de l'action publique⁸. Les rapports, souvent au cœur des activités d'expertise et d'évaluation, constituent en effet fréquemment l'objet même des recherches (Trepas, 1996; Varone & Jacob, 2002; Robert, 2003; Robert, 2008). Les travaux adoptant une approche historique ou socio-historique développent des recommandations qui orientent également nos analyses⁹. Ces dernières portent notamment sur la nécessité, autant que sur la difficulté, du tri et de la problématisation préalables au traitement des documents écrits (Farge, 1997). Elles invitent aussi à être attentif au contexte dans lequel s'insère le document¹⁰. S'inspirant de ces approches, trois dimensions d'un usage méthodologiquement informé des rapports administra-

⁸ Ce choix n'épuise pas les corpus de littérature en science politique pouvant permettre d'éclairer la question que nous posons. A titre d'exemple, des débats analogues ont eu lieu dans la sphère de l'histoire des idées, notamment autour du courant de « l'École de Cambridge ». Quentin Skinner en particulier place l'accent sur le contexte et les conventions linguistiques qui permettent d'éclairer le sens d'un texte Skinner, Quentin (1988). "Problems in the Analysis of political Thought", in J. Tully, *Problems in the Analysis of political Thought*. Oxford/Princeton: 277-303. Nous privilégions ici les corpus qui dialoguent plus directement avec la sociologie de l'action publique, de par leurs objets notamment.

⁹ La méthode historique fondée sur la critique des sources est d'ailleurs au fondement même de l'histoire comme discipline académique. Introduite par les travaux de Langlois et Seignobos, elle repose sur la distinction entre la critique interne (basée sur le contenu du texte) et la critique externe du document (portant sur la forme, le support et l'origine du document) Langlois, Charles-Victor & Seignobos, Charles (1898). *Introduction aux études historiques*. Paris: Hachette. Cette distinction, et plus largement la méthode historique développée par Langlois et Seignobos, ont été depuis vivement débattues Bloch, Marc (1997). *Apologies pour l'histoire et le métier d'historien*. Paris: Armand Colin, Simiand, François (1903). "Méthode historique et science sociale", *Revue de synthèse historique*: 129-157.

¹⁰ Dans un dossier de la revue *Genèses* intitulé *L'observation historique du travail administratif* Buton, François (2008). "L'observation historique du travail administratif", *Genèses*, 72(3): 2-3, l'accent est ainsi placé sur l'attention à porter aux logiques et conditions de production des sources écrites, sur les documents eux-mêmes et sur leur paratexte, ainsi que sur les formes de leurs mobilisations.

tifs sont ici abordées successivement : l'analyse du contenu des rapports administratifs d'expertise, l'attention à leurs conditions de production et l'examen de leur utilisation par les acteurs politiques et administratifs. Ces trois dimensions, qui peuvent être approfondies de manière autonome ou combinées entre elles dans l'analyse, offrent des pistes permettant de systématiser les usages des rapports administratifs dans l'administration de la preuve.

Analyser méthodiquement le contenu des rapports

L'analyse du contenu des rapports administratifs d'expertise est probablement l'usage de plus répandu qui est fait de cette source pour l'analyse de l'action publique. Elle permet un usage informatif des rapports, qui permet par exemple d'identifier les positions officielles d'acteurs politiques ou d'une administration. Mais au-delà de cet usage informatif, qui vise souvent à préparer le recours à d'autres méthodes de collecte des données, l'analyse des rapports administratifs peut aussi donner lieu à un usage argumentatif de leur contenu. De fait, la réflexion sur le recours aux documents écrits s'est d'ailleurs largement concentrée, en science politique comme en sociologie, sur l'analyse de contenu¹¹. Celle-ci fait l'objet d'un intérêt accru, comme en témoigne notamment le récent numéro de la revue *Langage et société*, coordonné par Josiane Boutet et Didier Demazière (2011). L'analyse de contenu des documents écrits en général, et des rapports administratifs en particulier, est cependant caractérisée par une diversité d'approches et, surtout, elle reste une pratique de recherche faiblement normée. Sans prétendre rendre compte de la variété des façons de faire, nous insisterons ici sur quelques manières d'analyser le contenu de documents, qui semblent particulièrement heuristiques pour développer un usage méthodologiquement informé des rapports administratifs d'expertise dans la construction de l'argumentation. Celles-ci peuvent reposer sur des techniques quantitatives et/ou qualitatives et, on va le voir, peuvent s'attacher au choix du vocabulaire, à la fréquence des occurrences de certains termes, à la généalogie des termes employés, à la structuration de l'argumentation, etc.

Un vaste ensemble de travaux placent l'analyse de contenu au cœur du dispositif de recherche (Isambert-Jamati, 1970; Boltanski, 1984; Boltanski & Thévenot, 1991; Boltanski & Chiapello, 1999). Les travaux de Luc Boltanski et Eve Chiapello sont à cet égard exemplaires (1999). Etudiant les manuels de management dans les années 1960 puis au cours des années 1990, l'analyse textuelle leur permet d'identifier et de caractériser les évolutions des représentations dominantes du capitalisme. L'étude des occurrences et des champs sémantiques est ainsi au centre de leur analyse. Dans une perspective proche, dans leur étude des *advocacy coalitions*, Sabatier et Jenkins-Smith (1993) s'appuient sur une analyse quantitative des témoignages d'acteurs de politiques publiques recueillis lors d'auditions législatives et administratives (*legislative and administrative hearings*). Leur objectif est de proposer une méthode plus systématique d'identification et de codage des discours et représentations. Les méthodes d'analyse de discours mises en œuvre sont plurielles. Certaines s'attachent avant tout à des fréquences relatives ou à la co-occurrence de certains mots, en utilisant le logiciel Alceste par exemple. D'autres, en revanche, accordent davantage

¹¹ Notons toutefois que d'autres réflexions ont pu être lancées, sans avoir toutefois initié de véritables dynamiques de recherche. Les travaux de Lasswell et Leites s'intéressent ainsi à l'usage des documents écrits et proposent une démarche d'analyse basée sur six questions : Quel est l'auteur du texte ? Quel est son contenu ? Quel est le procédé utilisé par le texte ? A qui le texte s'adresse-t-il ? Quel est le contexte de production du texte ? Quels effets produit-il ? Dieu, François (2008). *Introduction à la méthode de la science politique*. Paris: L'Harmattan, Lasswell, Harold & Leites, Nathan (1968). *Language of Politics: Studies in Quantitative Semantics*. Cambridge (Mass.): The M.I.T. Press.

d'attention aux sens et aux usages des mots mis en contextes. Les textes sont alors souvent des supports permettant d'analyser des univers sociaux, à l'aide, en particulier des logiciels Atlas.ti ou Prospéro (Chateauraynaud, 2003). Ces différentes méthodes ont fait l'objet de multiples débats et confrontations. Nous ne nous y attarderons pas ici, notamment parce que ce type de démarche n'est pas celle qui est le plus fréquemment mobilisée par les sociologues de l'action publique. Ils lui préfèrent souvent une analyse « manuelle » des documents écrits, qui ne repose pas sur une étude systématique par l'intermédiaire d'un logiciel d'analyse textuelle. La présentation de deux recherches permet d'illustrer ces formes que peuvent prendre l'analyse du contenu de rapports administratifs en sociologie de l'action publique.

Une attention particulière peut être accordée à l'emploi de certaines terminologies ou champs lexicaux et à leur évolution. La perspective adoptée par Florian Charvolin en constitue une illustration (2003). La littérature grise, et notamment les rapports administratifs, sont au cœur de sa réflexion sur l'institutionnalisation de l'intervention publique dans le secteur de l'environnement en France. Il montre comment l'environnement a été construit comme enjeu, de manière technocratique, par des pratiques documentaires, et non du fait de la mobilisation d'entrepreneurs de cause extérieurs à l'administration. Il prend l'exemple de la « mise en rapport » des pollutions et des nuisances, qui s'amorce au début des années 1960. Il identifie un rapport particulier (commandé par la Direction générale à la recherche scientifique et technique), dont l'écriture repose notamment sur la sélection de terminologies dans la désignation de problèmes. Il montre l'impact de ces choix et terminologies dans le traitement public ultérieur de ces problèmes. Les énoncés retenus réalisent un compromis entre perspectives scientifiques et politico-administratives. Ce choix de mots va en effet conduire à la naissance de l'objet « pollutions et nuisances », construit comme rendant nécessaire et légitime une intervention publique. L'analyse du contenu du rapport permet donc à Florian Charvolin de faire la genèse des catégories employées pour construire et désigner un problème public.

Outre l'étude des idées véhiculées ou du choix des mots, la réflexion sur le contenu des rapports peut aussi consister en un travail sur la structuration et l'organisation des arguments présentés, sur les images véhiculées et sur les éléments de preuve apportés. Dans son ouvrage *Doing Conversation, Discourse and Document Analysis*, Tim Rapley souligne que l'analyse peut également porter sur « ce qui n'est pas dit », sur les oublis et les omissions (2008). Quels sont les propos relayés ? Symétriquement, à qui ne donne-t-on pas la parole ? Comment se présente l'auteur et par quels procédés persuade-t-il le lecteur de la véracité ou de l'autorité de son point de vue, de sa vision du monde ? En d'autres termes, comment une impression de neutralité, ou au contraire d'engagement, peut-elle être donnée au lecteur ? Le travail de Jean-Louis Siroux s'inscrit dans cette perspective d'analyse (2008). A travers un travail systématique sur le contenu des premières pages des rapports annuels de l'OMC, réalisé sur une quinzaine d'années, il analyse la dépolitisation du discours politique véhiculé par les institutions internationales. Pour ce faire, il repère des « procédés discursifs par lesquels l'OMC parvient à défendre un véritable programme politique sans jamais le présenter comme tel » (Siroux, 2008). Il pointe la naturalisation des enjeux politiques à travers l'usage de métaphores et analogies sanitaires et naturalistes et le choix d'un mode d'énonciation se voulant universel et n'émanant pas d'acteurs précis. Il souligne également l'accent placé sur le consensus et l'effacement d'éventuelles dimensions conflictuelles ainsi que la technicisation du propos *via* la mobilisation d'indicateurs quantitatifs.

Dans cette même perspective, l'approche interprétative des politiques publiques incite également à prêter une attention particulière aux justifications contenues dans les documents écrits (Majone, 1989; Fischer & Forester, 1993). Elle place en effet l'argumentation au cœur de l'analyse des processus de production des politiques publiques. Les travaux de Giandomenico Majone insistent ainsi sur la différenciation à

opérer entre données (matériaux bruts), éléments de preuve et arguments (Majone, 1989). Les acteurs des politiques publiques sont en permanence engagés dans des processus de discussion et de persuasion, qui conduisent à la formulation de jugements et à la réalisation de choix. Dans cette approche, les approches techniques des sujets ne le sont jamais totalement, « Facts and values are so intertwined in Policy-making that factual arguments unaided by persuasion seldom play a significant role in public debate. Persuasion is needed in order to increase both the acceptability of advice and the willingness to act on less than conclusive evidence » (Majone, 1989, p. 8). Dans l'approche de Maarten Hajer, la notion de « *discourse coalition* » reflète aussi cette importance de la persuasion, voire de la manipulation, dans l'exercice du pouvoir : « A discourse coalition becomes dominant if the central actors are persuaded by, or are forced to accept, the rhetorical power of a new story line (discourse structuration) ; and this is reflect in the organizational practices of a given domain (discourse institutionalization) » (Hajer, 1993, p. 66).

Sur le plan méthodologique, les analyses qui s'ancrent dans le contenu des rapports peuvent donc être quantitatives, *via* des logiciels d'analyse de contenu, ou « manuelles », axées sur le repérage de terminologies et de champs lexicaux ou faisant intervenir d'autres indicateurs. Sont ainsi présentées autant de façons de prendre de la distance par rapport à des usages uniquement illustratifs des rapports. Cette variété des postures et manières de faire invite non pas à standardiser les approches, mais à spécifier le positionnement choisi et les outils mobilisés dans le travail sur les rapports en fonction des questions de recherche et des matériaux disponibles. De manière alternative ou complémentaire à l'étude du contenu, une autre entrée qui permet de se saisir des rapports administratifs d'expertise consiste à s'attacher au(x) contexte(s) de leur production.

Les conditions de production des rapports administratifs d'expertise

Comme pour l'ensemble des matériaux recueillis lors de l'enquête empirique, l'étude des conditions de production constitue un versant important du traitement méthodologique des rapports administratifs d'expertise. Ces conditions affectent en effet le contenu des rapports à plusieurs niveaux interdépendants. En tenir compte permet d'en faire un usage informé et plus extensif. Tout d'abord, un rapport est une mise en récit d'une situation ou d'un problème, produit à un instant précis. Les éléments factuels apportés, ainsi que la tonalité du texte, qui visent souvent à créer un effet de neutralité, ne doivent pas occulter le côté construit de cette mise en récit. Ensuite, ils sont souvent, même si cela n'est pas systématique, le fruit d'une situation de commande, qui implique une relation entre des commanditaires et des experts¹², ceux-ci pouvant être des individus ou des institutions. Enfin, plus généralement, les rapports administratifs d'expertise s'inscrivent dans un certain contexte social et politique.

Un rapport est une mise en récit nécessairement partielle, si ce n'est partielle. Un parallèle peut ici être fait avec la situation d'entretien., une sélection des faits est opérée par l'enquêté, qui met en avant certains événements et en tait d'autres. Cette sélection peut être stratégique ou involontaire, aucun récit factuel ne pouvant être complet ou neutre (Bongrand & Laborier, 2005). En outre, les acteurs

¹² Le rôle d'expert n'existe pas en soi, mais correspond à une « une propriété situationnelle » : « la position d'expert résulte du fait que dans un contexte donné, des acteurs s'accordent pour reconnaître à la parole d'un individu une autorité singulière » Robert, Cécile (2008). "Expertise et action publique", in O. Borraz & V. Guiraudon, *Expertise et action publique*. Paris: Presses de Sciences Po.

s'efforcent de construire de la cohérence, de donner du sens à une situation, à une décision, etc. En dépit des efforts souvent affichés par leurs auteurs et des effets d'objectivité suscités par le recours à l'écrit, les rapports administratifs posent très exactement le même problème, et l'étude de leur production permet de mettre en avant les éléments les plus notables de cette mise en forme du récit. Cette idée peut être illustrée par un exemple extrait de la thèse de Claire Dupuy (2010). Une dimension de son travail porte sur la manière dont les acteurs fédéraux interviennent, directement ou non, sur les politiques d'éducation des régions allemandes, qui détiennent les compétences formelles en matière éducative¹³. Elle s'intéresse à un rapport du *Bundestag* paru en 1978, qui a joué un rôle important dans les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux¹⁴. Mobilisés pour acquérir des compétences dans ce secteur d'action publique, les acteurs fédéraux soulignent et insistent sur le fait qu'ils sont les seuls à même d'assurer l'homogénéité des systèmes scolaires régionaux qu'ils jugent nécessaire (Dupuy, 2010). La sélection des faits et des données présentés est forte : le rapport insiste sur les retards des régions à appliquer les accords de coordination adoptés au sein de la Conférence des ministres régionaux de l'éducation. Au contraire, leurs efforts de coordination et leurs résultats se trouvent quasi systématiquement minorés. Le récit produit se présente comme factuel, mais il ne met en avant que certains aspects des politiques régionales d'éducation, tout en laissant d'autres dans l'ombre. Cela reflète la stratégie des acteurs fédéraux qui ont commandé ce rapport.

Travailler sur la mise en récit produit par les rapports conduit aussi à s'interroger sur les sources des données qu'ils présentent et sur les relations de pouvoir au sein d'un secteur ou dans l'élaboration d'une politique publique qu'elles permettent d'identifier. L'analyse développée par Julie Pollard permet de le montrer (2009). La recherche est centrée sur le rôle d'un groupe d'intérêt, les promoteurs immobiliers, sur une politique sectorielle, la politique du logement. Etudiant les rapports administratifs d'expertise portant sur les dispositifs fiscaux, elle montre qu'une grande partie des données utilisées est fournie par l'association professionnelle des promoteurs immobiliers. Au contraire, les données d'évaluation des effets de ces dispositifs fiscaux produites directement par les acteurs publics sont peu nombreuses. Si les promoteurs immobiliers sont à même de fournir des données précises, c'est parce qu'ils jouent un rôle pivot dans la mise en œuvre du versant fiscal de la politique du logement en France. Ce qu'indique donc l'analyse des données qui étayent ces rapports administratifs est que les promoteurs immobiliers sont les seuls à avoir une connaissance des effets produits, en termes de nombre de logements, et par conséquent à disposer d'outils d'évaluation de l'action publique dans ce domaine précis. Les acteurs publics apparaissent donc dépendants des acteurs de marché pour évaluer les mesures qu'ils mettent en œuvre comme pour les diffuser.

Ensuite, prendre en compte les conditions de production d'un rapport administratif, c'est aussi considérer le rapport comme produit d'une interaction entre un commanditaire et un rédacteur, qui par la mission qui lui est confié devient expert. Les descriptions des situations étudiées, les jugements qui sont portés, comme les préconisations développées dans les rapports sont influencées par cette interaction. Lorsque l'on utilise des données de sondage, on s'interroge généralement sur la manière dont la formulation des questions ou leur place dans l'ensemble du questionnaire influence la réponse fournie par les enquêtés, et donc les résultats de l'enquête (Lebaron, 2006; Johnston, 2008). De la même façon, l'un des enjeux des

¹³ A l'exception de la compétence de planification scolaire depuis 1969, exercée conjointement avec les régions.

¹⁴ Deutscher Bundestag (1978). *Bericht der Bundesregierung über die strukturellen Probleme des föderativen Bildungssystems*. Bundestag-Drucksache.

recherches qui recourent aux entretiens semi-directifs ou non-directifs est de parvenir à envisager la manière dont la relation qui s'établit entre l'enquêteur et l'enquêté au cours de l'entretien exerce un effet sur ce que ce dernier dit, sur ce qu'il ne dit pas, ainsi que la manière dont il le formule (Mauger, 1991; Chamboredon, Pavis et al., 1994; Pinçon & Pinçon-Charlot, 2003). Symétriquement, un rapport est produit *par* un acteur (ou une institution) et *pour* une institution, tous deux situés au sein d'un secteur. Les travaux sur l'expertise attirent particulièrement l'attention sur la nature des liens qu'entretiennent les experts, producteurs des rapports, et les acteurs politiques, ainsi que sur la manière dont ces liens influencent le contenu des rapports. Dans le cas suisse par exemple, Raffael Himmelsbach montre que les réseaux et liens d'interconnaissance entre les experts et les acteurs politiques et administratifs sont forts, dans un contexte où l'offre d'expertise est limitée. Cela se traduit par un degré de maîtrise élevé des positionnements des experts par les acteurs politiques, qui limite de fait la possibilité de prises de position des experts divergeant du discours affiché ou souhaité par les commanditaires des rapports. En effet, avancer des conclusions potentiellement dérangeantes pour ces derniers revient à risquer de se priver de l'attribution de futurs mandats d'expertise (Himmelsbach, En cours). Daniel Gaxie et Pascale Laborier soulignent d'ailleurs cette contradiction, au cœur de l'évaluation de l'action publique, entre la nécessité de favoriser l'autonomie des évaluateurs et leur dépendance à leur commanditaire. Les experts privés, « placés sous la dépendance commerciale du donneur d'ordre, sont peu portés à la réflexion critique sur ses actions », en outre « soumis à des contraintes de rentabilité et de rapidité, ils fournissent souvent des études sommaires » (Gaxie & Laborier, 2003, p. 212).

S'intéresser aux conditions de production des rapports implique, enfin, d'engager une analyse réflexive sur l'espace social, politique et institutionnel dans lequel ils s'inscrivent. C'est ce que pointe Susanna Magri lorsque elle écrit « L'interprétation de matériau discursif suppose la connaissance de ce qu'il doit au milieu où il est produit, les effets de scène et ceux du contexte proprement politique agissant sur la forme et souvent le contenu des prises de position des locuteurs » (2007, p. 15). Cette relation fonctionne à double sens : les rapports sont affectés par cet espace, en même temps qu'ils le donnent à voir. Les travaux de socio-histoire (Offerlé, 1984; Pudal, 1989; Noiriél, 2006) montrent que les documents écrits ne permettent pas seulement la reconstitution d'éléments factuels mais apportent aussi des éléments, parfois de simples indices (Ginzburg, 1980), conduisant à définir et à analyser un certain contexte social et des formes spécifiques de mobilisation. Dans l'annexe méthodologique de son ouvrage sur les avocats et magistrats entrés en résistance sous l'Occupation, Liora Israël attire l'attention sur tout ce qui « entoure » les archives historiques : « l'attention portée aux sources dans l'analyse socio-historique (...) se doit donc d'être particulièrement sensible au contexte d'énonciation, aux contraintes rhétoriques dues à une inscription sociale ou institutionnelle particulière, aux liens sociaux qui transparaissent par l'archive même » (2005, p. 430). En cela, au-delà de leur contenu, travailler sur les conditions de production des rapports peut contribuer à l'analyse des activités et des processus administratifs dans lesquels ils s'insèrent. C'est par exemple ce que suggèrent, dans le champ des travaux sur l'évaluation des politiques publiques, les recherches de Frédéric Varone et Steve Jacob (2002). Ils montrent que le cadre cognitif, dans lequel s'inscrivent les rapports, limite de fait ce qui pourra y être contenu et la nature des recommandations qui y seront produites. Dans une démarche de méta-évaluation, ils analysent six procédures d'évaluation en Belgique, portant sur des thèmes variés, de projets de coopération au développement gérés par des organisations non gouvernementales à la politique fédérale de l'emploi, en passant par la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Le poids du cadre cognitif et les contraintes imposées par cet exercice de style s'observent notamment dans la nature des recommandations émises : ces dernières sont attachées à la mise

en œuvre et se limitent à suggérer des changements incrémentaux. Les effets sur la société civile ou la conception et les grandes orientations des politiques publiques n'y sont généralement ni jugés ni discutés. La définition implicite de ce que doit être une démarche d'évaluation (et de ses limites) constitue ici un élément de contrainte puissant de ce qui pourra être contenu dans le rapport.

A plusieurs égards, l'étude des conditions de production de rapports administratifs d'expertise contribue donc à l'analyse méthodologiquement informée de la fabrique de l'action publique, et ainsi à apporter des éléments de preuve solides dans la construction de l'argumentation.

L'usage des rapports administratifs d'expertise par les acteurs politiques. A quoi leur servent les rapports ?

L'attention méthodologique portée aux rapports administratifs d'expertise peut aussi prendre la forme d'un examen de la manière dont ils circulent dans les espaces sociaux et dont les acteurs les utilisent et les instrumentalisent. En d'autres termes, à quoi les rapports servent-ils à ceux qui les commandent ? A travers les recommandations qu'ils contiennent, quels effets produisent-ils sur l'action publique ? Des éléments de réponse complémentaires peuvent être apportés.

A un premier niveau, une réponse « simple » peut être formulée. Les rapports administratifs d'expertise servent à fonder l'action publique sur des éléments de savoir. Ils peuvent intervenir en amont de la prise de décision pour orienter celle-ci ou, en aval, pour en évaluer les effets. Ils sont des instruments d'action publique. Leur contribution n'est évidemment pas neutre. Comme le souligne Cécile Robert, « Loin de se réduire à un simple avis sur un débat politique, le discours expertal peut ainsi participer à définir le contexte dans lequel il intervient » (2008, p. 324). Au même titre que les données quantitatives, certains éléments de leur contenu vont être sélectionnés, repris, mis en valeur d'une certaine façon par les acteurs politiques. Cette réflexion rejoint une démarche classique de traitement des sources en sciences sociales. Ainsi, les travaux qui mobilisent des données statistiques produites par des institutions s'intéressent souvent à la manière dont celles-ci ont été présentées et mobilisées par les acteurs politiques et administratifs (Desrosières, 1993; Patriarca, 1996; Rowell, 2005). Plusieurs auteurs, dont en particulier Robert Salais et Christian Topalov, ont ainsi souligné le lien entre la conception d'une catégorie statistique et l'invention du chômeur et du chômage (Salais, Baverez et al., 1986; Topalov, 1994; Gautié, 2002). De la même manière, le rapport d'expert peut contribuer à faire exister un problème ou à en changer la définition. Dans son travail sur l'émergence politique du problème du Sida, Michel Setbon s'attache notamment au rôle de l'expertise (Setbon, 1993). Dans son analyse sur le cas français, il souligne notamment l'impact d'un rapport particulier¹⁵. Ce rapport, qui met en lumière de manière saisissante l'insuffisance des moyens mis en œuvre, provoque un véritable changement dans l'appréhension du problème. Il apparaît comme une condition préalable, conduisant à l'allocation de moyens et à des recompositions institutionnelles : « Ce rapport et les changements structurels qu'il induit en 1989 marquent la fin du bricolage organisationnel et de l'improvisation spectaculaire qui caractérisaient jusqu'ici l'approche politico-administrative du sida. La conséquence directe de ce rapport est que le sida devient un problème autonome que concrétise la création de trois structures spécifiques » (Setbon, 1993, p. 196). Ce que les acteurs politiques tirent des rapports leur permet de construire d'une

¹⁵ Ce rapport est commandé par le ministre Claude Evin, alors en charge notamment des questions de santé, au professeur hospitalier Claude Got.

certaine façon le problème qu'ils traitent. On touche ici à l'importance de la réappropriation d'un document d'experts par les acteurs politiques.

A un deuxième niveau, l'utilisation de rapports administratifs peut constituer un mode de légitimation des acteurs politiques. Ainsi, en se saisissant publiquement d'un rapport d'experts, le politique tente de naturaliser une décision, de la faire apparaître « non plus comme le produit d'un choix, en valeur ou entre des intérêts divergents, comme le fait d'un arbitrage et d'un arbitraire, mais comme une solution neutre et objective » (Robert, 2008). On l'a vu plus haut.

Enfin, l'un des destins possibles des rapports administratifs est d'être enterrés. La « disparition » de rapports peut être sciemment recherchée, et elle ne correspond pas nécessairement à une absence d'utilisation des rapports administratifs. Les travaux de Cécile Robert sur les usages de l'expertise faits par la Commission européenne illustrent ce point (2003). Elle s'appuie sur la production et la circulation d'un rapport administratif particulier, commandé par la Commission, et portant sur les conditions d'adhésion à l'Union Européenne des pays candidats, en matière de politiques sociales. Robert met l'accent sur le choix des experts retenus pour rédiger le rapport. Les critères de recrutement de ceux-ci révèlent une volonté de la Commission de privilégier la « multi-positionnalité » des experts pour créer ou renforcer des réseaux. Ceux-ci fréquentent plusieurs univers sociaux, et sont donc en capacité de faire parler du rapport et d'en faire circuler les idées principales au sein d'une diversité de groupes politiques, sociaux et nationaux. Cécile Robert soutient ainsi que ce rapport a été pensé par son commanditaire comme ayant pour principale fonction de tester l'idée d'instaurer des critères en matière de politiques sociales à l'adhésion à l'UE, sans engager sa responsabilité politique. Face aux réticences rencontrées, l'idée a été abandonnée sans que la Commission se soit engagée de manière directe sur le sujet. Une fonction du rapport peut donc être d'être passé sous silence. La circulation même du rapport est au centre de la commande et sa production constitue un mode d'action. Dans ce cas, la fonction de « test » correspondait aux objectifs initiaux des décideurs. Dans d'autres circonstances, ce passage sous silence peut être décidé *ex post*, si le rapport est jugé dérangeant. Plus largement, cette analyse rejoint celle de Daniel Gaxie et Pascale Laborier sur la question de l'évaluation de l'action publique (Gaxie & Laborier, 2003). Ceux-ci ancrent leur analyse dans le constat du décalage entre les discours sur l'importance et la nécessité d'avoir recours à l'évaluation, d'une part, et la rareté et les limites des évaluations effectivement conduites, d'autre part. Ces limites peuvent être d'ordre technique ou cognitif, mais elles sont aussi souvent sociales. L'absence d'évaluation et/ou l'absence de prise en compte de l'évaluation peut revêtir un intérêt fort pour les acteurs politiques. Elle permet de continuer à revendiquer le succès d'une mesure ou *a minima* d'éviter de remettre en compte l'utilité d'un programme. D. Gaxie et P. Laborier soulignent ainsi que « l'absence d'évaluation contribue à occulter l'écart entre l'ampleur des problèmes à résoudre, les objectifs affichés et les moyens mobilisés pour les résoudre. (...) Des acteurs peuvent avoir intérêt à se contenter de données fragmentaires et imprécises pour ne pas menacer le sens et la rationalité qu'ils donnent à leur action » (Gaxie & Laborier, 2003, p. 211).

La circulation des rapports, leur mobilisation ou non-mobilisation par les acteurs politiques, constitue donc une troisième manière d'utiliser les rapports administratifs d'expertise avec un regard méthodologiquement acéré, qui contribue à l'étude de la fabrique de l'action publique et à la rigueur de la construction de l'argumentation.

Conclusion

Les rapports administratifs d'expertise présentent un intérêt partagé par l'ensemble des sociologues de l'action publique, qui les mobilisent pour répondre à des questions de recherche variées. Ceux-ci sont le plus souvent utilisés comme l'une des sources de l'analyse et sont articulés à d'autres sources écrites, à des données quantitatives, à des entretiens, etc. Mais les rapports ont un statut particulier car ils sont à la fois un matériau central et un objet de l'analyse des politiques publiques, puisqu'ils sont un instrument de l'action publique. Dans une optique de réflexion méthodologique sur l'utilisation des rapports administratifs d'expertise dans l'administration de la preuve, ces deux dimensions ont été explorées. Considérer les rapports comme des instruments d'action publique permet de rendre compte de leur richesse pour la sociologie de l'action publique. En tant qu'instruments de communication et d'information, les rapports administratifs d'expertise s'inscrivent dans une analyse plus large de la production, de la coproduction et de la circulation d'idées entre différents espaces sociaux. Ils sont en outre porteurs de rapports ambigus entre les gouvernants et les gouvernés. S'ils peuvent correspondre à un impératif accru de transparence et d'information du public, ils peuvent aussi être un instrument contraignant, car ils imposent, ou orientent, une certaine vision des enjeux qu'ils traitent. L'importance des rapports comme instrument s'explique enfin par leurs modes de légitimation, et notamment par le fait qu'ils s'intègrent dans une dynamique plus vaste de légitimation de l'action publique par l'expertise. La prise en compte de l'épaisseur sociale et politique de cet instrument et l'examen de ses propriétés invitent dès lors à une attention méthodologique forte lors de l'utilisation de rapports administratifs comme matériau de l'enquête empirique. Utilisés en tant que sources dans l'analyse, les rapports offrent plusieurs entrées alternatives ou complémentaires. L'analyse peut tout d'abord s'attacher à leur contenu. Celle-ci prend alors des formes variées : elle peut reposer aussi bien sur des techniques quantitatives que qualitatives et se fonder sur la structuration de l'argumentation, sur le choix et les occurrences de certaines terminologies ou encore sur la généalogie des termes utilisés. Deux autres entrées ont également été envisagées. L'étude des conditions de production des rapports administratifs d'expertise peut se faire par l'analyse de leur inscription dans un contexte politique, ou à travers l'examen de la situation de commande qui les a générés. Enfin, l'attention à la mobilisation ou la dissimulation des rapports par les acteurs politiques invite à prendre en compte la manière dont ces écrits circulent dans les espaces sociaux et sont instrumentalisés par les acteurs.

Au plan des méthodes, la sociologie de l'action publique peut apparaître comme un « espace de confluences ». Elle se nourrit principalement des méthodes constituées dans d'autres champs des sciences sociales. Pourtant les objets particuliers auxquels elle s'attache peuvent conduire à réinterroger ces méthodes ou à envisager différemment les matériaux qui sont au fondement empirique des recherches. L'étude des rapports administratifs d'expertise conduit à mettre en lumière une diversité d'approches de cette source écrite particulière, centrale en sociologie de l'action publique. Les pistes esquissées au fil du texte témoignent de l'intérêt de poursuivre, collectivement, l'exploration de cet enjeu méthodologique.

Bibliographie

- Bachir, Myriam & Bussat, Virginie (2000). "L'entretien en actes", in CURAPP, *L'entretien en actes*. Paris: Presses universitaires de France: 31-58.
- Bennett, Andrew & George, Alexander L. (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Cambridge, MA and London, England: MIT Press.
- Bérard, Yann & Crespin, Renaud (2010). *Aux frontières de l'expertise : dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bezes, Philippe (2009). *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. Paris: Presses universitaires de France.
- Bloch, Marc (1997). *Apologies pour l'histoire et le métier d'historien*. Paris: Armand Colin.
- Blondiaux, Loïc & Sintomer, Yves (2002). "L'impératif délibératif", *Politix*, 57 :17-35.
- Boltanski, Luc (1984). "Prime éducation et morale de classe", *Cahier du centre de sociologie européenne, Ed. de l'EHESS*:
- Boltanski, Luc & Chiapello, Eve (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard.
- Boltanski, Luc & Thévenot, Laurent (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Bongrand, Philippe & Laborier, Pascale (2005). "L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique", *Revue française de science politique* 55(1): 73-111.
- Boutet, Josiane & Demazière, Didier (2011). Méthodes en analyse des discours, *Language et société*, 135.
- Buton, François (2008). "L'observation historique du travail administratif", *Genèses*, 72(3): 2-3.
- Chamboredon, Hélène, et al. (1994). "S'imposer aux imposants", *Genèses*, 16: 114-132.
- Charvolin, Florian (2003). *L'invention de l'environnement en France*. Paris: La Découverte.
- Chateauraynaud, Francis (2003). *Prospéro : Une technologie littéraire pour les sciences humaines*. Paris: CNRS éditions.
- Cohen, Samy (1999). *L'art d'interviewer les dirigeants*. Paris: Presses universitaires de France.
- Dahl, Robert (1971). *Qui gouverne?* Paris: Armand Colin.
- Delmas, Corinne (2001). "Pour une définition non positiviste de l'expertise", in D. Damamme & T. Ribemont, *Pour une définition non positiviste de l'expertise*. L'Harmattan: 11-43.
- Desrosières, Alain (1993). *La politique des grands nombres*. Paris: La Découverte.
- Dieu, François (2008). *Introduction à la méthode de la science politique*. Paris: L'Harmattan.

- Dupuy, Claire (2010). *Politiques publiques, territoires et inégalités. Les politiques régionales d'éducation en France et en Allemagne (1969-2004)*. Thèse de Science Politique. Paris/ Milan: Sciences Po Paris et Université de Milan-Bicocca.
- Dupuy, Claire & Halpern, Charlotte (2009). "Les politiques publiques face à leurs protestataires", *Revue française de science politique*, 59 (4): 701-722.
- Edelman, Murray Jacob (1977). *Political Language: Words that succeed and policies that fail*. New York San Francisco London: Academic press.
- Farge, Arlette (1997). *Le goût de l'archive*. Paris: Editions du Seuil.
- Fischer, Frank (1990). *Technocracy and the Politics of Expertise*. Londres: Sage.
- Fischer, Frank & Forester, John (1993). *The argumentative turn in policy analysis and planning*. Durham London: Duke university press.
- Gautié, Jérôme (2002). "De l'invention du chômage à sa déconstruction", *Genèses*, 46 : 60-76.
- Gaxie, Daniel & Laborier, Pascale (2003). "Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et quelques pistes pour tenter de les surmonter", in P. Favre, et al., *Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et quelques pistes pour tenter de les surmonter*. Paris: Presses de Sciences Po: 201-224.
- Gayon, Vincent (2009). "Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Eléments de sociologie de la forme "rapports"", *Sociologie du travail*, 51(3): 324-342.
- George, Alexander L. & McKeown, Timothy J. (1985). "Case Studies and Theories of Organizational Decision Making", *Advances in Information Processing in Organizations*, 2 :21-58.
- Ginzburg, Carlo (1980). "Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice", *Le Débat*: 3-44.
- Hajer, Maarten (1993). "Discourse coalitions and the institutionalization of practice: the case of acid rain in Britain", in F. Fischer & J. Forester, *Discourse coalitions and the institutionalization of practice: the case of acid rain in Britain*. Durham: Duke University Press: 43-76.
- Halpern, Charlotte (2006). *La décision publique entre intérêt général et intérêts territorialisés : les conflits autour de l'extension des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Berlin-Schönefeld*. Thèse de Science Politique. Paris: Sciences Po.
- Hassenteufel, Patrick (2000). "Deux ou trois choses que je sais d'elle. Quelques enseignements tirés d'expériences de comparaison européenne", in CURAPP, *Deux ou trois choses que je sais d'elle. Quelques enseignements tirés d'expériences de comparaison européenne*. Paris: Presses universitaires de France: 105-124.
- Hassenteufel, Patrick (2005). "De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques", *Revue française de science politique*, 55(1): 113-132.
- Hassenteufel, Patrick & Smith, Andy (2000). L'analyse comparée des politiques publiques, *Revue internationale de politique comparée*, 17(1).
- Himmelsbach, Raffael (Thèse en cours). *Forms of science policy advice and problem governance in Swiss policy making*. Thèse de Science Politique. Lausanne: Université de Lausanne.

Isambert-Jamati, Viviane (1970). *Crises de la société, crises de l'enseignement : sociologie de l'enseignement secondaire français*. Paris: Presses universitaires de France.

Israel, Liora (2005). *Robes noires, années sombres : avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*. Paris: Fayard.

Johnston, Richard (2008). "Survey Methodology", in J. Box-Steffensmeier, et al., *Survey Methodology*. Oxford: University of Oxford Press : 385-403.

Kaufmann, Jean-Claude (2007). *L'entretien compréhensif*. Paris: Armand Colin.

Lagadec, Patrick & Laroche, Hervé (2005). *Retour sur les rapports d'enquête et d'expertise suite à la canicule de l'été 2003*. Grenoble: Publications de la MSH-Alpes.

Langlois, Charles-Victor & Seignobos, Charles (1898). *Introduction aux études historiques*. Paris: Hachette.

Lascoumes, Pierre (2001). "L'obligation d'informer et de débattre ; une mise en public des données de l'action publique", in J. Gerstlé, *L'obligation d'informer et de débattre ; une mise en public des données de l'action publique*. Paris: L'Harmattan: 303-321.

Lascoumes, Pierre & Le Galès, Patrick (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po.

Lasswell, Harold & Leites, Nathan (1968). *Language of Politics: Studies in Quantitative Semantics*. Cambridge (Mass.): The M.I.T. Press.

Lebaron, Frédéric (2006). *L'enquête quantitative en sciences sociales : Recueil et analyse des données*. Paris: Dunod.

Lequesne, Christian & Rivaud, Philippe (2001). "Les comités d'experts indépendants: l'expertise au service d'une démocratie supranationale", *Revue française de science politique*, 51(6): 867-880.

Mach, André (1998). "Quelles réponses politiques face à la globalisation et à la construction européenne ? Illustration à partir de la révision de la loi suisse sur les cartels", *Swiss Political Science Review*, 4(2): 25-49.

Magri, Susana (2007). "Archives et construction de l'objet. Un parcours de recherche sur les politiques de l'habitation populaire", *Espaces et sociétés*, 3(130): 13-26.

Majone, Giandomenico (1989). *Evidence, argument and persuasion in the policy process*. New Haven ; London: Yale Univ. Press.

Mauger, Gérard (1991). "Enquêter en milieu populaire", *Genèses*, 6: 125-143.

Noiriel, Gérard (2006). *Introduction à la socio-histoire*. Paris: La Découverte.

Odendhal, Teresa & Shaw, Aileen M. (2002). "Interviewing elites", in J. F. Gubrium & J. A. Holstein, *Interviewing elites*. London: Sage Publication: 299-316.

Offerlé, Michel (1984). "Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 39(4): 681-716.

Palier, Bruno & Mandin, Lou (2009). "Le rôle des organisations internationales dans les réformes des systèmes nationaux de protection sociale", in Y. Schemeil & W.-D. Eberwein, *Le rôle des organisations internationales dans les réformes des systèmes nationaux de protection sociale*. Paris: L'Harmattan: 177-210.

Patriarca, Silvana (1996). *Numbers and Nationhood : Writing Statistics in Nineteenth-Century Italy*. Cambridge: Cambridge University Press.

- Pinçon, Michel & Pinçon-Charlot, Monique (2003). *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris: La Découverte.
- Pinson, Gilles (2005). "Le projet urbain comme instrument d'action publique", in P. Lascoumes & P. Le Galès, *Le projet urbain comme instrument d'action publique*. Paris: Presses de Sciences-Po: 199-233.
- Pinson, Gilles & Sala Pala, Valérie (2007). "Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ?", *Revue française de science politique*, 57(5): 555-597.
- Podestà, Noemi & Vitale, Tommaso (2011). *Dalla proposta alla protesta, e ritorno. Conflitti locali e innovazione politica*. Milano/ Torino: Bruno Mondadori.
- Pollard, Julie (2009). *Acteurs économiques et régulation politique : Les promoteurs immobiliers au centre des politiques du logement dans les régions de Paris et de Madrid*. Thèse de Science Politique. Paris: Sciences Po.
- Pudal, Bernard (1989). *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*. Paris: Presses de la FNSP.
- Radaelli, Claudio (1999). "The public policy of the European Union : whither politics of expertise ?", *Journal of European Public Policy*, 6(5): 757-774.
- Rapley, Tom (2008). *Doing Conversation. Discourse and Document Analysis*. Sage Publications Ltd.
- Robert, Cécile (2003). "L'expertise comme mode d'administration communautaire. Entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance", *Politique européenne*, 11: 57-78.
- Robert, Cécile (2008). "Expertise et action publique", in O. Borraz & V. Guiraudon, *Expertise et action publique*. Paris: Presses de Sciences Po: 309-335.
- Rowell, Jay (2005). "La domination en vertu du savoir ? La construction et les usages des statistiques du logement en RDA", *Revue française de science politique*, 55(5): 865-887.
- Sabatier, Paul A. & Jenkins-Smith, Hank C. (1993). *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*. Boulder & San Fransisco: Westview Press.
- Salais, Robert, et al. (1986). *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. Paris: Presses universitaires de France.
- Saurugger, Sabine (2002). "L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire", *Revue française de science politique*, 52(4): 375-401.
- Setbon, Michel (1993). *Pouvoirs contre SIDA*. Paris: Seuil.
- Simiand, François (1903). "Méthode historique et science sociale", *Revue de synthèse historique*: 129-157.
- Siroux, Jean-Louis (2008). "La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce", *Mots. Les langages du politique*, 88: 13-23.
- Skinner, Quentin (1988). "Problems in the Analysis of political Thought", in J. Tully, *Problems in the Analysis of political Thought*. Oxford/Princeton: 277-303.
- Topalov, Christian (1994). *La naissance du chômeur, 1880-1910*. Paris: Albin Michel.

Trepos, Jean-Yves (1996). *La sociologie de l'expertise*. Paris: Presses universitaires de France.

Varone, Frédéric & Jacob, Steve (2002). "L'évaluation des politiques publiques. 6 études de cas au niveau fédéral", *Courrier hebdomadaire*, 1764-1765.

Dans la collection « Travaux de Science Politique »

Disponibles sur www.unil.ch/iepi

52. **Jean-Marie Chenou** (2012). Élitisme dans la politique mondiale. Le rôle des acteurs transnationaux dans les nouvelles formes de gouvernance.

51. **Oscar Mazzoleni, Mattia Pacella et Andrea Plata** (2011). Le elezioni cantonali ticinesi del 2011. Partecipazione e orientamento di voto fra lealtà, defezione, protesta.

50. **Olivier Fillieule** (2011). Disengagement process from radical organizations. What is so different when it comes to exclusive groups?

49. **Olivier Fillieule et Philippe Blanchard** (2011). Fighting Together. Assessing Continuity and Change in Social Movement Organizations Through the Study of Constituencies' Heterogeneity.

48. **Jean-Christophe Graz et Eva Hartmann** (2010). Global regulation of the knowledge-based economy : The rise of standards in educational services.

47. **Jean-Christophe Graz et Nafy Niang** (2010). Standards and services offshoring in India : Moving beyond industry and institutional specificities.

46. **Maude Gex** (2010). Le divin profané par Da Vine ? La Contestation du brevet sur l'ayahuasca et les débats autour de la biopiraterie.

45. **Pacella Mattia** (2010). Qui gouverne le Tessin? Les Elites politiques cantonales tessinoises : l'évolution du profil sociologique des Conseillers d'Etat de 1905 à nos jours.

44. **Aline Mugny** (2010). Analyse du processus de réétatisation du secteur des eaux urbaines dans l'aire métropolitaine du Buenos Aires (1993-2009).

43. **Nicolas Rieder** (2009). La diffusion scientifique dans les Expositions universelles. Les sciences anthropologiques à l'Exposition universelle de Paris en 1889 et à la World's Columbian Exposition de Chicago en 1893.

42. **Philip Balsiger, Yassin Boughaba, Gwendoline Véniat** (2009). Conflit du travail et investissements militants. Les grèves des employés.es de Swissmetal à Reconvilier (2004-2006).

41. **Dietmar Braun** (2009). Federalism in South Africa – Can it work?

40. **Romain Bertrand** (2009). Habermas au Bengale, ou comment "provincialiser l'Europe" avec Dipesh Chakrabarty.

39. **Oscar Mazzoleni et Hervé Rayner** (2008). Une coalition gouvernementale durable. Emergence, institutionnalisation et crise de la «formule magique» en Suisse (1959-2003).

38. **Andrin Hauri** (2008). Les conséquences de la barrière de séparation entre Israël et la Cisjordanie à court et à long terme. Les perspectives pour la fondation d'un État palestinien.
37. **André Mach et Andrea Pilotti** (2008). Professionnalisation et changements de profils des parlementaires suisses au cours de la période récente (1980-2000)
36. **Olivier Fillieule** (2008). Travail militant, action collective et rapports de genre.
35. **Olivier Fillieule et Philippe Blanchard** (2008). INdividual SURvey in RAllies (INSURA). A New Tool for Exploring Transnational Activism.
34. **Dupuis Johann** (2008). Analyse politique des conditions de succès et d'échec des marchés de droits d'émissions.
33. **Dietmar Braun et Björn Uhlmann** (2007). Ideas and Power in Swiss Health Care Party Politics.
32. **Fabrizio Gilardi, Katharina Füglistner, Stéphane Luyet** (2007). Learning from Others: The Diffusion of Hospital Financing Reforms in OECD Countries.
31. **Natalia Gerodetti** (2007). Enduring Legacies – Intersecting Discourses in the Context of Eugenics.
30. **Véronique Mottier** (2007). Meaning, Identity, Power : Metaphors and Discourse Analysis.
29. **Olivier Fillieule** (2007). On n'y voit rien ! Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires.
28. **Kathrin Daepf** (2006). La re-régulation sélective de la finance internationale : l'initiative sur les pays ou territoires non-coopératifs du GAFI.
27. **Martino Maggetti** (2006). Assessing the De Facto Independence of Regulatory Agencies. The Case of the Swiss Federal Banking Commission in the 1990?
26. **Dietmar Braun** (2006). Modernising Federalism. Towards Convergence in the Organisation of Intergovernmental Relations?
25. **GilardiFabrizio** (2006). The Same, but Different. Central Banks, Regulatory Agencies, and the Politics of Delegation to Independent Authorities.
24. **Péchu Cécile** (2006). Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action.
23. **Gotheil Sarah** (2005) ACCOBAMS. Les pays de mer noire, méditerranée et zone atlantique adjacente s'unissent pour la protection des cétacés.
22. **Schnyder, Gerhard, Martin Lüpold, André Mach et ThomasDavid** (2005) The Rise and Decline of the Swiss Company Network during the 20th Century.
21. **Buffat Aurélien** (2005) La mise en oeuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : les changements vécus à l'interne. Etude de cas des militaires professionnels des écoles, hôpital de la place d'armes de Moudon.

20. **Rey Léonard** (2005) La construction du marché intérieur suisse à la lumière de l'expérience européenne : centralité et intervention contrastée des Hautes Cours dans les processus d'intégration économique.
19. **Csikos Patrick** (2005) Emergence d'une nouvelle gouvernance internationale privée/publique : les cas des agences de notation financière et des normes comptables.
18. **Voegtli Michael** (2004) Entre paternalisme et Etat social. Le cas de la fabrique de chocolat Suchard (1870-1940).
17. **Chinotti Luca** (2004) Les effets de l'Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round sur les pays en développement. Une entrave ou une opportunité pour le développement?.
16. **Afonso Alexandre** (2004) Internationalisation, économie et politique migratoire dans la Suisse des années 1990.
15. **Freymond Nicolas** (2003) La question des institutions dans la science politique contemporaine: l'exemple du néo-institutionnalisme.
14. **Steiner Yves** (2003) Le coût réel de l'indépendance de la banque centrale: économie politique comparée de la Deutsche Bundesbank et de la Banque du Japon dans les années soixante-dix.
13. **Braun Dietmar** (1999) Toward a heuristic framework of the Territorial division of Power in comparative public Policy research.
12. **Braun Dietmar** (1998) Bringing State structures back in: The Significance of Political Arena's in Political Decision-making.
11. **Kübler Daniel** (1996) Neighbourhood conflicts and dialogues.
10. **Mach André** (1995) Représentation des intérêts et capacité d'adaptation de l'économie suisse.
9. **Sancey Yves** (1995) Le Gentlemen's agreement de 1927. Lutte autour de la (non-)politisation de l'exportation du capital.
8. **Kübler Daniel** (1993) L'Etat face à la toxicomanie, action publique et contrat social.
7. **Leresche Jean-Philippe** (1993) Les transformations du pouvoir local en Suisse.
6. **Voutat Bernard** (1993) Les minorités territoriales, quelques considérations théoriques.
5. **Voutat Bernard** (1992) Les origines sociales de la "question jurassienne".
4. **Seiler Daniel-Louis** (1991) Le cas des partis politiques dans les nouvelles démocraties de l'Est européen.
3. **Kobi Silvia** (1991) Les "Neinsager" dans le processus référendaire suisse: des variations sur un thème mythique.

2. **Papadopoulos Ioannis** (1991) La Suisse: un "Sonderfall" pour la théorie politique?.

Spang Nadia (1991) Scholarly View of Japan throughout the XXth Century.

Vaziri Shahrokh (1990) Eléments de réflexion sur les partis politiques et références idéologiques dans le Tiers Monde.